

Département

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Des  
Alpes MaritimesArrondissement  
De NiceCommune  
de  
Lucéram

## Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	11
Votants	13

Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

## Délibération N° 222

**Tarifs de location de la  
salle de télétravail**

L'an deux mil vingt trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe «3 en 1», sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Christiane Ricort, Jean-Louis Dalloni, Michèle Barnoin, Richard Fonti, Nathalie Chiavarino, Louis Fadas, Josiane Cordier, Didier Lambert, Evelyne Michel, Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Pierre Marseille par Christiane Ricort, Audrey Varro par Jean-Louis Dalloni,

Absents non représentés : Pierre Natali, Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer les tarifs de location de la salle de télétravail, située dans le complexe 3 en 1, destinée aux réunions d'entreprises, séminaires, et usages professionnels.

Il suggère de proposer à ces journées professionnelles, la mise à disposition de la salle Joe Dassin, pour l'organisation des repas associés à l'activité de la salle de télétravail.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

- Salle de télétravail : 200 Euros par jour
- Mise à disposition de la salle Joe Dassin, pour l'organisation des repas, dans le cadre de la journée d'occupation de la salle de télétravail : 50 € par jour

Fait à Lucéram les jour mois et an que sus-dits

Le Président de séance  
Michel Calmet

La secrétaire de séance  
Christiane Ricort

